

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département
de la Haute-Savoie

Arrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois

DÉCISION

N° 2025 – 002

Objet : Recours contentieux déposé par Monsieur Jean-Marc DUMONT contre l'arrêté DP 074 298 19 V 0092 – choix d'un avocat

Le Maire de Vétraz-Monthoux,

En application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales et des délégations qui lui ont été accordées par le conseil municipal par délibération n° 2021.061 du 17 mai 2021,

Vu le recours gracieux engagé par Monsieur Jean-Marc DUMONT, reçu en mairie de Vétraz-Monthoux le 19 août 2024 et rejeté tacitement le 19 octobre 2024,

Vu la requête déposée par Monsieur Jean-Marc DUMONT, en date du 11 décembre 2024, auprès du Tribunal Administratif de Grenoble, demandant l'annulation de l'arrêté n° DP 074 298 19 V 0092 délivré le 26 novembre 2019 par le maire au nom de la commune, l'annulation de la décision de rejet du recours gracieux,

Considérant que la commune de Vétraz-Monthoux conteste la requête en annulation, au motif que l'autorisation délivrée ne serait pas frauduleuse,

Considérant qu'il convient de défendre les intérêts de la commune devant la juridiction administrative,

D É C I D E

ARTICLE 1 : DE DEFENDRE les intérêts de la commune de Vétraz-Monthoux devant la juridiction administrative, dans le cadre de la procédure contentieuse intentée contre l'arrêté n° DP 074 298 19 V 0092,

ARTICLE 2 : DE DESIGNER le cabinet LIOCHON-DURAZ, avocats à Chambéry, pour la représenter dans ce cadre.

Vétraz-Monthoux, le 08 janvier 2025

Le Maire,
Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte télétransmis en sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois, le 14 JAN. 2025, publié ou notifié le



La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : Mairie de VETRAZ
Utilisateur : DAUDIN Florence

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEC25_URBA_002
Objet :	Recours contentieux déposé par Monsieur Jean-Marc DUMONT contre l'arrêté DP 074 298 19 V 0092 - choix d'un avocat
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-01-08 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.8 - Decision d ester en justice
Identifiant unique :	074-217402981-20250108-DEC25_URBA_002-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Notifiée à isabelle.poncet@vetrazmonthoux.fr,sonnya.garcia@vetrazmonthoux.fr,sandra.huissoud@vetrazmonthoux.fr,marchespublics@vetrazmonthoux.fr

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 074-217402981-20250108-DEC25_URBA_002-AR-1-1_0.xml	text/xml	943 o
Document principal (Acte réglementaire) Nom original : SKM_C250i25011407370.pdf Nom métier : 99_AR-074-217402981-20250108-DEC25_URBA_002-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	68.6 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	14 janvier 2025 à 08h26min30s	Dépôt initial
En attente de transmission	14 janvier 2025 à 08h26min30s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	14 janvier 2025 à 08h26min31s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	14 janvier 2025 à 08h27min03s	Reçu par le MI le 2025-01-14